Image not found or type unknown

contestation de paternité et prestation compensatoire

Par **pepe124**, le **22/02/2019** à **02:57**

Bonjour,

je dois payer une prestation compensatoire, et une pension alimentaire pour trois enfants, je viens de découvrir ma stérilité d'ordre génétique et pas aquise, je souhaite éviter la procédure de contestation de paternité, pour préserver les enfants d un possible choc psycologique, puis je demander l'annulation de la prestation compensatoire pour trahison ou mensonge durant la vie conjugale?

merci pour votre réponse

Par **youris**, le **22/02/2019** à **10:03**

bonjour,

vous devez donc engager un divorce pour faute.

mais la faute d'un conjoint ne lui interdit pas de demander et d'obtenir une prestation compensatoire qui concerne la vie du demandeur après le divorce.

je comprends que votre divorce a été prononcé et que vous devez payer une prestation compensatoire.

il faut donc que vous envisagiez une nouvelle procédure pour demander l'annulation de la prestation compensatoire sans garantie de succès puisque vous voulez pas contester votre paternité.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés